

ORDRE DU JOUR DU 9 NOVEMBRE 2009

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'octobre 2009
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Rapport du maire
6. Lecture de la correspondance
 - Salon arts et artisanat 2009
 - Carrefour canadien international – Rapport annuel
 - FQM – Le plan d'action économique du Canada
7. Répartition des travaux de voirie
8. Résolution concernant l'adhésion 2010 à Québec Municipalité
9. Résolution concernant la surveillance et l'horaire du local des patineurs
10. Déclaration des élus
11. Résolution concernant la fourniture de service de l'inspecteur municipal aux organismes de loisirs
12. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2009-377
13. Adoption du règlement 2009-378 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières
14. Résolution concernant une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole la Moraine
15. Résolution concernant le programme JEM
16. Résolution concernant le dossier des assurances générales
17. Résolution concernant le calendrier des séances pour 2010
18. Résolution concernant la location d'une timbreuse
19. Certificat de disponibilité de crédits
20. Dépôt des écritures de journal général d'octobre 09
21. Dossier assainissement
22. Stock de bacs à ordures ou recyclage
23. Questions diverses
24. Période de questions
25. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 9 novembre 2009, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Brigitte Noël, conseillère
 Francine Therrien, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Rita Massicotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 23, comme suit :

- i. Résolution pour autoriser le paiement de factures
- ii. Résolution pour autoriser l'ajout de gravier aux accès des propriétés suite au pavage dans St-Joseph O.
- iii. FQM – Répartition appels d'urgence 9.1.1.
- iv. Résolution pour remplacer caméra
- v. Site Web – Procès-verbaux
- vi. FQM – Capsule juridique et offre de formation aux élus
- vii. Table de concertation – Félicitations
- viii. MAMROT - Guide de formation des élus
- ix. Résolution concernant Patrice Grand-Maison
- x. MDDEP et le site de compostage

3. Résolution 2009-11-262

Approbation des procès-verbaux du mois d'octobre 2009

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Brigitte Noël, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'octobre 2009, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2009-11-263

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

290270	Asphalte R.V. inc.	24 950.00 \$
290271	9085-4266 Québec inc.	9.93
290272	Bell	274.93
290273	Biolab	654.33
290274	Coopplus	40.13
290275	Dessau inc.	3 623.29
290276	Garage L. Normandin inc.	56.44
290277	Hydro Québec	261.73
290278	Jean Carignan & fils inc.	1 681.85
290279	Lignco Sigma inc.	2 726.22
290280	Les produits de béton St-Louis	214.46
290281	Sonic- Coopérative fédérée	741.38
290282	Poste Canada	32.46
290283	Luc Normandin	135.10
290284	Poste Canada	182.85
290285	Patrick Morin inc.	274.71
290286	Banque nationale du Canada	175.32
290287	Bell mobilité	64.90
290288	Coopplus	62.39
290289	La Croix bleue	608.39
290290	Dessau inc.	2 974.26
290291	Formules municipales	25.18
290292	Fournitures de bureau Denis	89.84
290293	Gouttières Champlain	84.66
290294	MRC des Chenaux	1 433.64
290295	Petite caisse	166.67
290296	9072-3602 Québec inc	5 711.48
290297	Receveur général du Canada	546.79
290298	Service cité propre inc.	1 246.65
290299	SSQ assurances-vie inc.	648.40
290300	Tremblay Bois Mignault	568.90
290301	Xerox Canada ltée	145.05

Salaires

501647	Rita Massicotte	575.16 \$
501648	Luc Normandin	407.32
501649	LineSévigny	134.72
501650	Rita Massicotte	460.90
501651	Luc Normandin	400.47
501652	Rita Massicotte	466.14
501653	Luc Normandin	404.10
501654	Jean-Claude Milot	310.60
501655	Brigitte Noël	103.53
501656	Jacques Lefebvre	103.53
501657	Nicole Grenon	103.53
501658	Francine Therrien	103.53
501659	Françoise Asselin	40.01
501660	Robert Normandin	103.53
501661	Rita Massicotte	466.13
501662	Luc Normandin	404.10

5. **Rapport du maire**

En vertu de l'article 955 du Code municipal, M. le maire Milot fait rapport de la situation financière de la municipalité. Il traite des derniers états financiers, du rapport du vérificateur, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers du présent exercice, des orientations du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations. De plus, il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

6. **Lecture de la correspondance**

a. Salon arts et artisanat 2009

Monsieur Stéphane Rouette, directeur des loisirs de Batiscan, vous invite le 29 novembre prochain, entre 10 h et 17 h, au Salon d'arts et artisanat 2009, au 181, rue de la Salle, Batiscan. Occasion idéale pour vous procurer cadeaux et décorations pour le temps des fêtes.

b. Carrefour canadien international – Rapport annuel

Madame Karen Takacs dépose le rapport annuel du Carrefour canadien international. Ce document fait suite au don fait par la municipalité pour l'aide humanitaire de madame Hannatou.

c. FQM – Le plan d'action économique du Canada

Le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Bernard Généreux, profite de son passage au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour insister sur la nécessité d'adopter des mesures permettant d'accélérer le traitement des demandes de financement en provenance des municipalités.

7. **Répartition des travaux de voirie**

Les dépenses et engagements représentent 189 079.46\$ au 31 octobre 2009, en tenant compte des dépenses d'investissement en matière de voirie. Toutefois, il reste quelques travaux obligatoires à réaliser d'ici la fin d'année pour un montant 6150 \$. Il reste un solde de 3995.54 \$.

8. Résolution 2009-11-264

Résolution concernant l'adhésion 2010 à Québec Municipalité

CONSIDÉRANT QUE Québec municipal réitère son offre annuel d'adhésion pour les services offerts par Québec municipal par le biais de l'Internet;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Francine Therrien, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'adhésion du service Internet – Adhésion annuelle à Québec municipal pour l'année 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Résolution 2009-11-265

Résolution concernant la surveillance et l'horaire du local des patineurs

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale arrive bientôt et qu'il faut prévoir la surveillance et l'horaire du local des patineurs ;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Francine Therrien, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes engage les personnes suivantes pour la surveillance du local, dont Marie-Joelle Carignan, Irène Lavoie et Ginette Normandin ;

QUE le salaire versé est le salaire minimum ;

QUE les heures d'ouverture seront les mêmes que l'année précédente, entre 18 h30 et 20 h 30 en semaine et entre 13 h à 16 h et 18 h 30 et 21 h 30, les fins de semaine, le même horaire s'appliquant les journées de congé pour les élèves.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **Déclaration des élus**

La directrice générale dépose le formulaire et les directives écrites aux élus concernant la déclaration des élus. Cette déclaration doit être retournée dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la date de l'élection municipale.

11. Résolution 2009-11-266

Résolution concernant la fourniture de service de l'inspecteur municipal aux organismes de loisirs

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est interpellé par les représentants de divers organismes pour exécuter des travaux sur les heures de travail;

CONSIDÉRANT QUE ces tâches ne sont pas liées à celles qu'il doit exécuter dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil statue sur ce point;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'inspecteur municipal à exécuter certaines tâches demandées par les organismes qui préparent des activités à l'intérieur de la municipalité sur les heures de la municipalité, principalement la course de chiens organisée par Défi Mauricie, les activités reliées à la distribution des paniers de Noël par le Centre d'action bénévole de la Moraine, etc.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2009-377

La directrice générale dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 2009-377, modifiant le règlement d'emprunt 2007-360 décrétant un emprunt de 534 992\$ et une dépense de 534992 \$ pour l'exécution de travaux pour l'alimentation et le traitement de l'eau. Aucun individu a signé le registre.

13. Adoption du règlement 2009-378 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-378

AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 1 octobre 2009;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Asselin, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 2009-378 soit adopté et qu'il y soit ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

La Ville de Trois-Rivières autorise la conclusion d'une entente modifiant l'Entente relative à la cour municipale commune entre la Ville de Trois-Rivières et la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes afin notamment de permettre à la MRC des Chenaux de soumettre son territoire à la compétence de la cour.

Article 2

Le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

14. Résolution 2009-11-267

Résolution concernant une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de la Moraine

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la Moraine s'adresse à la Municipalité pour obtenir une aide financière de 200 \$ pour les aider à poursuivre le programme PAIR (programme d'assistance

individuelle pour les personnes retraitées de 65 ans vivant seules ou avec une personne en perte d'autonomie) dans la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE ce service d'appels (du lundi au vendredi) vise à s'assurer de l'état de santé des personnes vieillissantes désireuses de continuer à vivre à domicile et est gratuit pour les gens qui y adhèrent;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Brigitte Noël, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le versement de l'aide financière pour aider le Centre d'action bénévole la Moraine à poursuivre le programme PAIR (programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées de 65 ans et plus vivant seules ou avec une personne en perte d'autonomie) dans la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2009-11-268

Résolution concernant le programme JEM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steve Légaré, agent à la Sûreté du Québec, vous informe que le programme JEM permet à un élu de connaître le travail de policier dans sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE si vous désirez tenter l'expérience, il suffit de l'informer;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Francine Therrien, le conseil est d'accord à profiter de cette proposition si un des membres veut y participer.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2009-11-270

Résolution concernant le dossier des assurances générales

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit statuer sur la pertinence d'ajouter des protections supplémentaires aux assurances générales de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la couverture 2010 sera de 1 973 559 \$, dont 1 539 907 \$ pour l'édifice municipal, 33 575 \$ pour la station de pompage, de 31 115\$ pour la station de surpression et de 368 962\$ pour le réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de maintenir une couverture d'assurance suffisante pour respecter la règle proportionnelle en cas de perte partielle;

CONSIDÉRANT QUE la MMQ offre également des couvertures d'assurance concernant l'inondation, Umbrella et avenant C-21, une protection pour les cadres et les dirigeants, une protection pour les bénévoles et brigadiers;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Francine Therrien, appuyée de Brigitte Noël, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes considère

la couverture d'assurance suffisante pour les biens concernant la règle proportionnelle;

QUE la municipalité n'est pas visée par les risques d'inondation;

QUE la municipalité possède déjà une couverture Umbrella;

QUE toutefois, des informations supplémentaires sont requises pour la protection C-21 avant de prendre une décision sur cette protection.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2009-11-271

Résolution concernant le calendrier des séances pour 2010

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 148 et 148.01 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit tenir ses séances selon un calendrier établi par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les jours où le conseil désire tenir ses séances afin de préparer ledit calendrier;

PAR CES MOTIFS, ET sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à préparer un calendrier des séances où les séances seront tenues les premiers lundis de chaque mois à l'exception des lundis fériés qui seront tenus les mardis et de celle janvier qui sera tenu le 18 janvier 2010.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. Résolution 2009-11-272

Résolution concernant la location d'une timbreuse

CONSIDÉRANT QUE le comptoir postal n'est plus disponible dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire appel aux services de la MRC pour peser une lettre ou un envoi afin d'établir son affranchissement;

CONSIDÉRANT QUE nous devons commander des timbres au bureau de poste de Saint-Maurice pour le fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se questionner sur la possibilité de louer une timbreuse afin d'éviter ces inconvénients;

CONSIDÉRANT QUE Dijitec peut louer deux types de machine à timbrage, dont l'une à 17.95 \$ par mois et l'autre à 34.95 \$ par mois, pour un minimum de 36 mois, incluant service, pièces et compteur ;

CONSIDÉRANT QUE Pitney Bowes peut également louer pour le même terme un appareil à 14.95 \$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE l'encre et les bandes pour colis se vendent à part;

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir l'achat d'une petite table pour y installer la timbreuse;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Francine Therrien, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la location d'une timbreuse de Pitney Bowes à 14.95 \$ par mois pour un terme de 36 mois.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose d'un crédit supplémentaire pour 2009 de 25 000 \$, provenant d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide au réseau routier.

_____Rita Massicotte

20. **Dépôt des écritures de journal général d'octobre 09**

La directrice générale dépose les écritures de journal général au 31 octobre 2009.

21. **Dossier assainissement**

Monsieur Jacques Lavoie a obtenu la réponse du MDDEP concernant une question sur la possibilité d'utiliser une tourbière pour l'épuration des eaux usées municipales. Madame Nathalie Houle, du MDDEP, mentionne qu'il n'est pas possible d'utiliser une tourbière pour faire l'assainissement d'une municipalité.

22. **Résolution 2009-11-273**

Stock de bacs à ordures et recyclage

CONSIDÉRANT QUE régulièrement, la municipalité reçoit des demandes pour l'achat de bacs à déchets et à recyclage;

CONSIDÉRANT QUE maintenant pour obtenir des bacs à la Régie, il y a des frais de transport de 90 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se procurer sans frais les bacs directement à la Régie;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux que les citoyens se munissent de bacs sur roues afin d'éviter que les déchets ou recyclage se retrouvent un peu partout;

CONSIDÉRANT QU'en 1012, tous les propriétaires devront avoir leur bac noir;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal autorise l'achat d'une vingtaine de bacs à récupération et à déchets et mandate l'inspecteur municipal, Luc Normandin, à prendre possession de bacs de recyclage et à déchets directement à la Régie de gestion des matières résiduelles.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. Questions diverses

a. Résolution 2009-11-274

Résolution pour autoriser le paiement des comptes

Sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Francine Therrien, le conseil autorise le paiement des comptes suivants :

Pagé construction (surfaçage St-Joseph)	86 655.88 \$
Bell	275.56
Construction S.R.B. (sciage trottoir)	468.10
Mun. de Saint-Maurice	384.00
Biolab	311.98
Belitec inc.	548.86
Poste Canada	64.92
Formules municipales (papeterie élections)	333.49

De plus, le conseil autorise le paiement des factures à venir concernant le transport et la fourniture des agrégats en vrac au rang St-Joseph E. et route du Domaine.

b. Résolution 2009-11-275

Résolution pour autoriser l'ajout de gravier aux accès des propriétés suite au pavage dans St-Joseph O.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de surfaçage dans le rang St-Joseph O. réalisés dans le cadre des revenus provenant de la taxe d'accise ont fait en sorte que les entrées donnant accès aux propriétés ont une dénivellation plus ou moins importante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger avec l'ajout de pierre concassée;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'inspecteur municipal à procéder aux travaux de façon à corriger la situation;

QUE les crédits sont pris à même le fonds général si les revenus de la taxe d'accise ne combrent pas cette dépense.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

c. **FQM – Répartition appels d'urgence 9.1.1.**

La Fédération québécoise des Municipalités vous informe qu'elle est venue à une entente dans le dossier des services d'urgence 9.1.1.

Concrètement, les municipalités peuvent prévoir que leurs revenus destinés au financement des services 9.1.1. augmenteront d'environ 1 300 \$ par tranche de 1000 habitants.

d. Résolution 2009-11-276

Résolution pour remplacer caméra

CONSIDÉRANT QUE la petite caméra numérique achetée il y a quelques années ne fonctionnent plus;

CONSIDÉRANT QUE Fourniture de bureau Denis offre une caméra de marque Kodak, 10 mégapixels, avec zoom optique et numérique de 10X, pour le prix de 199.99 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'une caméra est nécessaire pour obtenir des preuves de nuisances à la Cour ou dans les cas de mise en demeure;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Brigitte Noël, appuyée de Francine Therrien, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale à commander ladite caméra de Fourniture de bureau Denis.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

e. Site Web – Procès-verbaux

Les procès-verbaux seront désormais disponibles sur le site Web de la municipalité à chaque mois, une fois qu'ils auront été approuvés par le conseil.

f. FQM – Capsule juridique et offre de formation aux élus

La Fédération québécoise des municipalités offre aux élus deux formations : Les développements législatifs récents et les conflits d'intérêts. Cette formation aura lieu à Saint-Jean-Port-Joli le 27 novembre prochain. De plus, la FQM organise deux conférences WEB juridiques destinées aux élus : Faire respecter nos règlements municipaux, le 2 décembre 2009 et Mieux comprendre le budget de sa municipalité avant de l'approuver, le mercredi 18 novembre 2009 Coût : 50 \$, plus taxes.

g. Table de concertation – Félicitations

Madame Josiane Gagnon, agente de projet de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie, est heureuse de constater la parité hommes-femmes de notre localité suite à l'élection de novembre 2009. Elle vous en félicite.

h. MAMROT - Guide de formation des élus

Un guide de formation sera disponible à la mi-novembre pour les élus. Il sera disponible également sur le site du MAMROT.

i. Résolution 2009-11-277

Résolution concernant Patrice Grand-Maison

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2009, la Sûreté du Québec a reçu une plainte d'un citoyen à l'effet que trois cochons, propriété de Patrice Grand-Maison, étaient rendus chez-lui;

CONSIDÉRANT QUE suite à une vérification, l'inspecteur municipal a constaté que les trois cochons étaient bel et bien à l'extérieur de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a eu de la difficulté à ramener les animaux au 4291, rang Saint-Alexis et de les mettre en sécurité;

CONSIDÉRANT QU'en effectuant cette tâche, il a noté que l'eau en provenance du réseau d'aqueduc municipal s'écoulait librement d'un boyau non muni d'un arrêt, ceci en contravention à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a attaché le boyau de façon à faire cesser l'écoulement de l'eau, n'ayant pas accès au robinet de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE des correspondances lui ont été transmises, soit une lettre datée du 2 octobre 2008, une résolution datée du 1 décembre 2008 remise de main en main le 3 décembre 2008, une lettre transmise le 3 avril 2009 pour l'aviser que la municipalité fermerait l'eau tant et aussi longtemps que ses équipements de distribution de l'eau potable ne seraient pas réparés;

CONSIDÉRANT QU'une lettre lui a été adressée et collée dans la vitre de la porte d'entrée de sa résidence aujourd'hui, 9 novembre 2009, vers 12 h, pour l'informer de prendre les mesures nécessaires pour garder ses cochons chez-lui et de procéder à la réparation de ses équipements de distribution de l'eau potable;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate l'inspecteur municipal à procéder à des vérifications régulières au 4291, rang Saint-Alexis, Saint-Luc-de-Vincennes;

QU' à défaut par le propriétaire ou l'occupant des lieux de laisser couler l'eau en provenance du réseau municipal en omettant de réparer ses équipements de distribution de l'eau potable, l'inspecteur municipal est mandaté pour fermer l'eau en provenance du réseau municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

j. MDDEP et le site de compostage

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la rencontre tenue le 4 novembre 2009 avec les responsables du MDDEP relativement à l'amas laissé par Compostage Mauricie inc. et sur le scénario envisagé pour libérer les lieux.

24. Période de questions

Aucune.

25. Clôture de la séance

Résolution 2009-11-278

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 45 m.

Jean-Claude Milot, maire

Rita Massicotte, dir. Gén. & sec.-très.